Axe Pro Formation

Sécurité – Prévention – Réglementation – Bureautique - Français

APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS - ARI

Durée : 1 jour – 7 heures.

Tarif Inter / Intra : Nous consulter

Délai d'accès : 1 mois

Prérequis : Aptitude médicale.

Formacode : 11567 – Sécurité industrie chimique.

NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

Objectif Pédagogique :

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de mettre en œuvre l'appareil en toute sécurité et en connaissant l'autonomie mise à sa disposition.

Déroulement Pédagogique :

Alternance de période théorique et d'exercice pratiques (mise en situation).

Public concerné :

Tous les travailleurs susceptibles d'utiliser un appareil respiratoire afin d'effectuer une opération, une évacuation ou un sauvetage en milieu toxique ou anoxique.

Moyens Pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation. Feuille d'émargement à la demi-journée, questionnaire de satisfaction stagiaire, attestation de stage.

Modalités d'évaluation, Validation et Sanction :

En début de la formation – Tour de table avec les stagiaires pour évaluer le niveau moyen du groupe.
Au cours de la formation - Evaluations qualitatives des acquis tout au long de la formation via des exercices pratiques et mises en situation professionnelle, pour valider la compréhension de chaque notion abordée dans le programme de cours.
En fin de formation - Attestation de fin de formation reprenant les objectifs de formation remise aux stagiaires puis signée par le formateur, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
Le QCM permettant de recevoir l'attestation de compétence doit être réalisé par un centre d'examen reconnu par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.
Examen de fin de formation.

Modalités d'inscription / Modalités particulières :

Inscription possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles, en nous contactant au 06 27 80 42 09 ou par email : tarlet@axeproformation.fr

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Renseignez-vous auprès de notre référent handicap au 06 27 80 42 09 ou par email : tarlet@axeproformation.fr

Références réglementaires

Equipements de protection :
Articles R4323-104 à R4323-106 du code du travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Périodicité

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs.

Nombre de participants

10 maximum.

PROGRAMME

➔ Enseignements théoriques :

- Types d'appareils.
- Composition.
- Alimentation.
- Contraintes physiques.
- Vérifications et entretien.
- Modalités de mise en œuvre et de déplacement.
- Calcul d'autonomie.
- Communication.

➔ Enseignements pratiques :

- Entraînement sur parcours.
- Simulations d'accidents.